

L'approbation des comptes 2022 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie,
- vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 2 mai 2023,
- vu le rapport de la commission « Finances et Administration – FA » du 3 juin 2023,
- conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie du 21 septembre 1993, modifiés et approuvés le 9 février 2021,
- conformément à l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 19 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation, dont le total des revenus est de CHF 696'691.60 et celui des charges de CHF 545'326.--, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 151'365.60. Le bilan au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 7'162'628.29.
